Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260129-2026_001-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_001

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 17 + 3 pouvoirs

Date de publication : 30 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2026

Le **29 janvier 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 janvier 2026 dans les formes et délais prévus **au Code Général des Collectivités Territoriales.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, M. BILLET, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, Mme GROETZINGER, M. LECOMPTE, M. GORNEAU, Mme ETIENNE, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme ROUSSEAU pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GRUET, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI, Mme BIOT-FLORIMOND.

Mme SCHWENTER et M. SERRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable 2024

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable annexé à la présente proposition ;

Exposé des motifs

Le présent rapport vise à informer les usagers du service d'eau potable de la commune de Saint-Florentin de données essentielles concernant la consommation, la tarification ou encore la qualité de l'eau potable sur la commune.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260129-2026_001-DE

Contenu de la proposition

Considérant que le RPQS évoqué supra doit être présenté à la présente assemblée ;

Considérant que le présent rapport est public, et participe à la bonne information des usagers du service public d'eau potable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution et à la diffusion aux différentes entités concernées de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 30 janvier 2026
Le Maire, Yves DELOT,